



MINISTÈRE
DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie Défense durable

2024 - 2030



SOMMAIRE

Introduction.....	3
Partie 1 : Le cadre d'action gouvernemental	4
Partie 2 : Les orientations ministérielles	6
Partie 3 : Les leviers d'action.....	10
LEVIER D'ACTION N° 1	
Une gouvernance consolidée et adaptée aux enjeux	10
LEVIER D'ACTION N° 2	
Mobiliser des ressources budgétaires et financières adaptées	
à la réussite d'une défense durable	13
LEVIER D'ACTION N° 3	
Développer la montée en compétences et la formation	
dans le domaine de la transition écologique	15
LEVIER D'ACTION N° 4	
Renforcer les partenariats avec des experts et scientifiques.	16
LEVIER D'ACTION N° 5	
Communiquer de manière coordonnée pour valoriser les réussites,	
rendre attractif le ministère et fidéliser ses agents	17
Partie 4 : Les modalités de déploiement et de suivi	19
Annexes	21
Annexe 1 : Les stratégies et les plans ministériels	
qui participent à la défense durable	22
Annexe 2 : Illustration de la déclinaison par activité	
de ces différentes stratégies et plans ministériels	24
Annexe 3 : Références.....	26

INTRODUCTION

Depuis une quinzaine d'années, le ministère des Armées est fortement engagé dans des actions en matière de protection de l'environnement et de transition énergétique. Il contribue ainsi aux politiques gouvernementales de développement durable et de lutte contre le changement climatique, dans les domaines environnementaux, mais également sociaux et économiques. Il avait adopté en 2016 une stratégie de défense durable orientée en priorité sur la préservation des milieux, l'écoconception de ses infrastructures et équipements, le renforcement de sa responsabilité sociale et la structuration de sa gouvernance.

La résurgence de plusieurs conflits armés plus ou moins proches du territoire national, avec des guerres à la fois hybrides et de haute intensité, et l'accélération de l'urgence liée à la raréfaction des ressources notamment énergétiques, au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité nécessitent d'amplifier et de revisiter les actions en cours. Il s'agit en particulier de faire de ces actions favorables au développement durable des leviers pour améliorer la capacité opérationnelle des armées et plus largement pour conforter l'outil de défense.

L'objectif de la nouvelle stratégie de défense durable est d'exposer une vision haute, à l'interface entre la dynamique gouvernementale fixant le cadre global de l'action de l'État en faveur du développement durable et les grands axes d'efforts définis par le ministère des Armées pour les six années à venir. L'effet à obtenir est de passer d'une logique de limitation de l'empreinte environnementale des activités des forces sans obérer leur capacité opérationnelle à celle d'intégration de l'environnement et plus largement du développement durable dans les capacités futures exploitables sur le plan opérationnel.

Cette stratégie constitue un document-cadre global et partagé de la politique de défense durable, pour la période 2024-2030. Elle couvre les trois piliers - environnemental, économique et social - pour atteindre l'objectif politique de défense durable, dans un contexte de compétition ou de conflit. Elle précise les articulations entre les stratégies et plans d'actions thématiques existants, pour accroître la cohérence et la lisibilité de cet ensemble, et met en avant des leviers d'actions transversaux sur lesquels agir.

Elle constitue également un cadre d'actions tant pour les échelons centraux que pour les échelons locaux du ministère. En effet, les actions sont pour la plupart à déployer sur le terrain, *via* des initiatives locales qui nécessitent de comprendre les attendus, de faciliter les initiatives et d'identifier des leviers motivationnels adaptés.

Le développement d'une défense durable se construit ainsi dans les territoires et avec eux. Il contribue à la fidélisation des personnels et mobilise chacun pour la réussite de la performance de tous.

Le cadre d'action gouvernemental

La France inscrit son action dans le cadre européen de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation à ce changement. Avec le Pacte vert adopté en 2019, l'Union européenne met en œuvre l'Accord de Paris sur le climat de 2015, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle a retenu une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % en 2030 par rapport à 1990.

La France participe à l'atteinte de cet objectif dans le cadre de la planification écologique qu'elle a renforcée depuis 2022 pour y intégrer notamment, outre la neutralité carbone en 2050, plusieurs actions qui concernent directement l'activité du ministère des Armées et pour participer ainsi au plan « France Nation verte » :

- la restauration de 14 millions d'hectares pour réduire la pression sur la biodiversité d'ici 2030,
- l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2050,
- le recyclage de 70 % des déchets de construction / déconstruction et de 55 % des déchets non-dangereux,
- la réduction de 50 % du gaspillage alimentaire d'ici 2025,
- la diminution de 10 % de la consommation d'eau à l'horizon 2030.

Engagée dans l'Agenda 2030 du Programme des Nations Unies avec les 17 objectifs de développement durable (ODD), la France conçoit également son action dans un cadre mondial des enjeux que constituent la crise des ressources naturelles, le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Le ministère des Armées, notamment, est directement concerné par l'ODD numéro 16, dont il rend compte dans le cadre des travaux du Programme des Nations Unies : « *promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous* ».

Les armées contribuent à la cohésion nationale et au maintien de la paix, à la prévention des conflits, à la confiance dans les institutions civiles et militaires pour assurer aux citoyens un cadre politique, économique, social et environnemental favorable au développement de chacun et du collectif dans son ensemble, sans être menacé par des interventions hostiles à ce développement.

PARTIE 1



Les orientations ministérielles

Afin de pouvoir amplifier les actions en faveur de la défense durable dans un contexte renouvelé de changement climatique, de crise des ressources, d'érosion de la biodiversité et de tensions géopolitiques, il est apparu nécessaire d'actualiser la stratégie défense durable.

Il s'agit de lui donner une nouvelle dimension, celle d'un document-cadre fixant des lignes directrices et des outils communs dans un écosystème ministériel où des actions thématiques sont mises en œuvre dans le cadre de stratégies et de plans sectoriels cohérents entre eux, pour lesquels des résultats sont d'ores et déjà obtenus.

Les attendus de la stratégie défense durable sont les suivants :

- Viser l'amélioration de la capacité opérationnelle par l'efficacité des solutions offertes par le développement durable :
 - en améliorant sa résilience ;
 - en minimisant son empreinte logistique et ses coûts énergétiques ;
 - en améliorant l'efficacité de l'outil de défense face à la raréfaction des ressources ;
- Participer aux efforts nationaux de lutte contre le changement climatique, contre l'érosion de la biodiversité, et pour la préservation de l'environnement, dès lors que cela ne réduit pas les performances ou les capacités opérationnelles recherchées ;
- Réaffirmer que les politiques et stratégies de développement durable doivent aller dans le sens d'une amélioration continue de l'outil de défense, notamment en matière d'autonomie ;
- Développer la santé, le bien-être et la condition des personnels et de leurs familles ;
- Conforter la prise en compte des enjeux de développement durable par les forces armées vis-à-vis de la population pour mieux recruter, accompagner et fidéliser.

Ces attendus s'inscrivent en cohérence avec l'importance du ministère des Armées dans la planification écologique en raison de sa taille et de sa forte présence dans les territoires, en tenant compte des spécificités liées à sa mission de défense de la Nation.

Premier acheteur public de l'État, premier occupant du domaine public de l'État avec une superficie de 275 000 hectares dont 44 000 classés en zone protégée Natura 2000, employant plus de 270 000 agents, le ministère a pour mission d'assurer la protection du territoire, de la population et des intérêts français, y compris en soutenant ou en suppléant les acteurs nationaux ou ses partenaires étrangers, au quotidien ou dans l'urgence. Il répond aussi à d'autres missions dans le cadre des accords et traités internationaux (OTAN) ou régionaux (Europe de la défense).

Ces missions se déclinent en quatre activités principales :

- conduire des opérations et s'entraîner,
- délivrer les capacités opérationnelles,
- préserver et soutenir la vie en emprise militaire,
- renforcer le lien armée-Nation.

Chacune de ces quatre activités intègre des besoins de mobilité, opérationnelle ou non, qui en permettent la réalisation.

PARTIE 2

Chacune de ces activités entre en résonance avec des enjeux de développement durable et de transition écologique qui se retrouvent au sein de six stratégies thématiques :

- La stratégie climat & défense
- La stratégie énergétique de défense
- La stratégie ministérielle de performance énergétique
- La stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité
- La stratégie ministérielle de l'eau
- La stratégie ministérielle relative aux déchets

Ces stratégies pourront être utilement complétées par toute nouvelle stratégie ayant trait aux efforts en matière de développement durable et de transition écologique du ministère.

Une feuille de route «risques, pollutions et nuisances» viendra compléter ce corpus du volet environnemental du développement durable.

Sur le plan économique, le plan ministériel « achats responsables » vise à cibler les secteurs d'achat prometteurs pour mieux consommer, de même que le plan « PME » contribue à soutenir le dynamisme économique et social des territoires.

Enfin un certain nombre de plans ministériels viennent traduire les politiques sociales mises en œuvre par la direction des ressources humaines du ministère de la défense, visant à attirer les compétences, à recruter, à accompagner et à fidéliser :

- plan Ambition armées-jeunesse
- plan égalité professionnelle et le plan mixité
- plan blessés
- plans famille
- plan lycée
- plan handicap inclusion
- ainsi que les politiques des directions des ressources humaines du ministère elles-mêmes.

Le lien armée-Nation au niveau des territoires se retrouve également dans sa dimension historique, à travers le patrimoine et les lieux de mémoire.

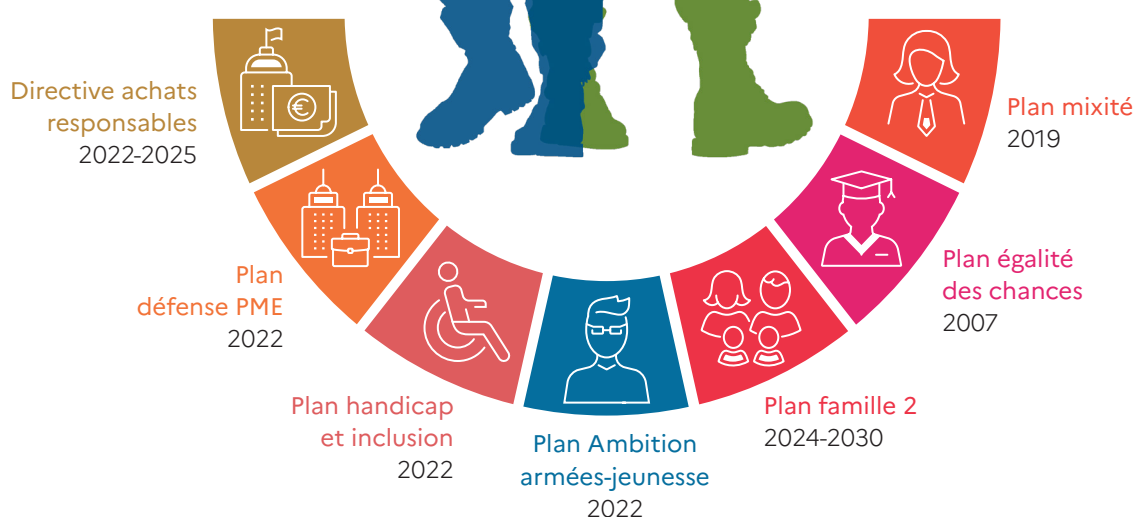
Au-delà de ces stratégies et plan ministériels, l'action du ministère est complétée au travers de mise en œuvre de campagnes de sobriété, numériques (plan d'action ministériel de réduction concrète de l'impact environnemental du numérique) comme énergétiques.

De même, l'ambition est de faire de la politique immobilière du ministère un levier pour réduire l'empreinte environnementale des infrastructures et améliorer le cadre et les conditions de vie du personnel, et ce au travers notamment des schémas directeurs immobiliers des bases de défense.

La déclinaison par activité de ces différentes stratégies et plans ministériels est décrite en annexe.

Les stratégies ministérielles du développement durable

Le pilier environnemental



Les plans ministériels et directives du développement durable

Le pilier social et le pilier économique

* La stratégie ministérielle de performance énergétique est en cours de refonte : une nouvelle stratégie ministérielle de transition énergétique des infrastructures et de la mobilité non opérationnelle sera adoptée au 2nd semestre 2024. Elle inclura les actions de sobriété, actuellement couvertes par le PAMSEE, qui ne sera dès lors pas reconduit en tant que tel.

PARTIE 2

La défense durable s'inscrit activement dans le processus de transformation écologique de l'État, qui facilite la mise en œuvre de la planification écologique.

Dans cet objectif, le ministère des Armées a défini son **plan de transformation** et une nouvelle organisation afin d'assurer la mise en œuvre de la circulaire n°6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État et le rapportage annuel à réaliser dans ce cadre.

Cette nouvelle organisation s'appuie sur un responsable ministériel, interlocuteur du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) et du Commissariat général au développement durable (CGDD), qui assure le rapportage au niveau interministériel des résultats atteints par le ministère des Armées. Le responsable ministériel coordonne et anime le réseau de 11 référents-mesure Services publics écoresponsables désignés par leur direction d'appartenance au sein du ministère. Ces référents sont responsables de la collecte de la donnée, de sa fiabilité et de sa transmission dans les délais au responsable ministériel. Ils sont également chargés de l'accompagnement et de l'animation du réseau de leurs correspondants afin de respecter les trajectoires définies par cette circulaire.

Les leviers d'action

4 principaux leviers d'action transversaux ont été identifiés afin d'atteindre les attendus de la stratégie. Leur utilisation coordonnée permettra de décliner concrètement la stratégie.

LEVIER D'ACTION N° 1 Une gouvernance consolidée et adaptée aux enjeux.

Elle s'appuie sur une comitologie renouvelée. La comitologie est stabilisée et renforcée dans ses moyens et dans sa transversalité, à la fois au niveau national et à l'échelon local.

OBJECTIF 1-1

Animer la comitologie au niveau ministériel.

Le rôle du comité développement durable-transition écologique : réuni pour la première fois le 20 décembre 2023, ce nouveau comité rassemble les têtes de chaînes des armées, directions et services compétents en matière de développement durable et est présidé par la haute fonctionnaire au développement durable. Ce comité se réunit pour dresser des bilans, analyser et échanger sur les résultats, identifier les facteurs-clés de réussite, les freins et les marges de progression. Au cours de ce comité, les actions-phares, au regard des enjeux, sont conjointement arrêtées avec un calendrier prévisionnel. Il rend compte de son action au cabinet du ministre.

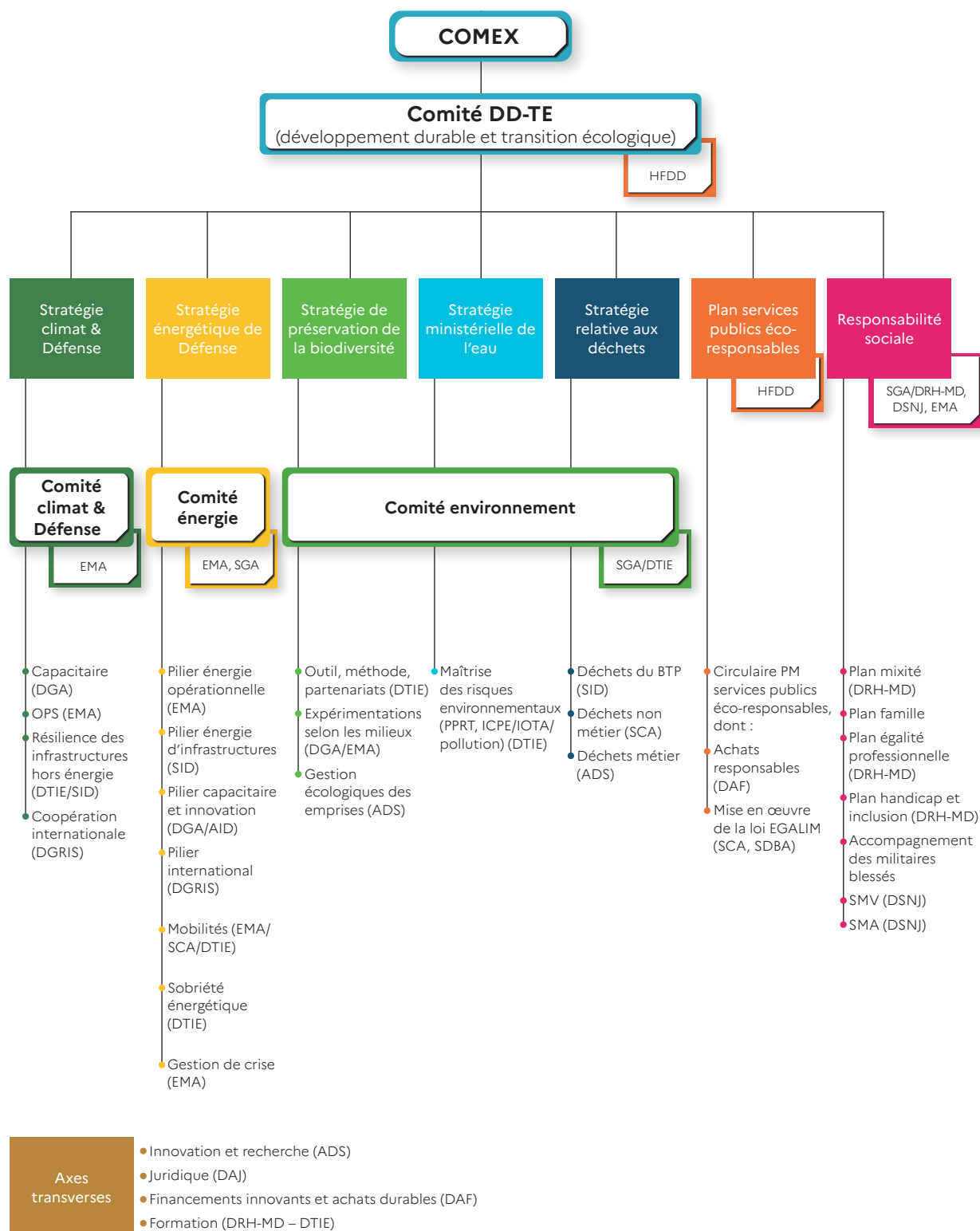
Les autres comités dédiés tels que le comité environnement, le comité énergie, le comité climat & défense veillent à la mise en œuvre des stratégies sectorielles, analysent les résultats obtenus et suivent l'évolution des trajectoires. Ces autres comités s'articulent avec les orientations générales fixées par le comité développement durable-transition écologique en veillant à la cohérence de leurs décisions.

Des actions transversales relatives à l'innovation, aux achats, à la formation et au contexte juridique, favorisent l'atteinte des résultats de l'ensemble des stratégies.

INDICATEUR 1 : tenue effective d'une réunion annuelle du comité développement durable – transition écologique.

INDICATEUR 2 : présentation effective d'un bilan en comité DD-TE des réunions (fréquences, nombre et compte-rendu) tenues par les comités thématiques.

L'organisation au sein du ministère des Armées en matière de développement durable et de transition écologique



Une gouvernance simple et efficace
Des responsabilités identifiées
Une couverture complète des différents enjeux

OBJECTIF 1-2**Disposer d'une gouvernance locale frugale, agile couvrant les enjeux du développement durable.**

La gouvernance à l'échelon local doit être renouvelée pour coordonner davantage l'action et la proportionner aux enjeux de la transition écologique.

Le ministère des Armées s'inscrit pleinement, notamment en raison de son fort ancrage territorial, dans la dynamique des Conférences des parties territoriales (COP) lancées en novembre 2023 par le Premier ministre pour décliner dans les territoires l'exercice de planification écologique. Le ministère contribue ainsi à identifier les leviers concrets et les engagements d'action possibles et donc à l'élaboration des feuilles de route de chaque région à l'horizon 2030.

Par sa politique immobilière, le ministère des Armées engage des projets qui ont un impact sur la planification territoriale des collectivités, notamment en termes de développement d'aménités, d'équipements ou de services à usage mixte (par exemple sur la mobilité, la production d'énergie, le traitement des eaux usées...).

À ce titre, les stratégies ministérielles thématiques (eau, déchets, biodiversité, énergie, climat & défense) comportent des objectifs de coopération territoriale. Cette dimension est appelée à se renforcer dans un contexte de raréfaction des ressources, notamment en eau, de performance énergétique de plus en plus nécessaire et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'adaptation au changement climatique passe aussi par des projets communs, notamment d'évaluation des impacts au niveau local.

Dans ce contexte, et alors que les responsabilités locales en matière d'environnement et d'énergie sont souvent partagées entre les différents chefs d'organismes relevant de chaînes de commandement différentes, il apparaît utile de renforcer la comitologie locale sur ces sujets pour mieux coordonner les actions et favoriser le lien avec les partenaires. La comitologie locale ainsi renforcée doit permettre de piloter des projets relatifs au pilier environnemental, en développant l'efficacité des actions locales en matière de pollutions, de déchets, de protection et de préservation de la biodiversité tout en maintenant les efforts existants sur la consommation d'énergie et d'eau portés par les comités mixtes eau et énergie locaux (CMEEL).

Les instances locales, accompagnées pour faciliter le passage à l'action, dans un format renouvelé, doivent également assurer la collecte de données, et la remontée de l'information vers le niveau central sur les actions conduites concrètes menées pour le développement durable et, le cas échéant, les économies réalisées.

Dans cette optique, des travaux sont menés par l'EMA, la DGA et le SGA, sur le renforcement au juste niveau de la gouvernance locale, en visant deux objectifs principaux :

- Faire prendre en compte les problématiques du développement durable/ pilier environnement (eau, biodiversité, climat, déchets, énergie, risques, pollutions) au sein d'instances bien identifiées au niveau local ;
- Veiller à ce que la gouvernance adoptée soit utile et pertinente, à la fois à l'échelon local (coordination des travaux, clarification des responsabilités, moyen de faire remonter des informations utiles et les problèmes vers le haut) et pour le niveau central (transmission d'informations descendantes, de collecte de l'information locale au juste besoin).

Ces travaux doivent permettre la formalisation de cette nouvelle comitologie.

INDICATEUR 1 : dans un premier temps : parution d'ici fin 2024 d'une note encadrant la nouvelle gouvernance locale

INDICATEUR 2 : puis nombre de bases de défense ayant réuni les comités renouvelés.

LEVIER D'ACTION N° 2

Mobiliser des ressources budgétaires et financières adaptées à la réussite d'une défense durable.

OBJECTIF 2-1

Afin d'éclairer les choix de financement favorables à la transition écologique, mettre en évidence les coûts globaux, et donc autant que possible les coûts évités et les services indirects rendus, en particulier dans les domaines de l'énergie et des ressources en eau.

Les actions en faveur de la transition écologique représentent des opportunités pour le ministère des Armées afin d'améliorer l'efficacité de l'outil de défense et le quotidien des militaires et des civils de la défense. Réciproquement, certains choix et actions du ministère des Armées, même s'ils n'ont pas été retenus prioritairement selon ce critère, contribuent à la transition écologique. L'ensemble permet de réussir une défense durable.

Dès lors deux grands types de ressources budgétaires favorables à la transition écologique peuvent être définies :

- les ressources budgétaires directement fléchées sur des actions de transition écologique et qui sont à terme une source d'économie, telles que le financement de contrats de performance énergétique, le remplacement des chaudières au fioul, le « planeau » qui permet notamment par la conduite d'audits des infrastructures de l'eau et la réalisation d'actions de réfection des infrastructures de l'eau, le soutien aux actions locales innovantes et potentiellement généralisables en matière de transition écologique via le fonds d'intervention pour la transition écologique (FITE) ou le financement d'actions de préservation de la biodiversité. Ces financements, qui sont favorables à la transition écologique, sont aussi indispensables au ministère des Armées pour améliorer l'efficacité de l'outil de défense, par exemple en diminuant les coûts énergétiques, en assurant la préservation de milieux d'entraînement variés, et en améliorant le quotidien des militaires et des civils de la défense.
- Les ressources budgétaires qui contribuent indirectement à la transition écologique du ministère des Armées. C'est par exemple le cas des actions de démantèlement de matériel, ou des financements des programmes d'infrastructures et des opérations de construction qui permettent notamment la réhabilitation de sites ou de bâtiment, leur adaptation au changement climatique ou l'installation des armées, directions et services dans de nouveaux bâtiments répondant aux normes les plus récentes en matière d'énergie et d'environnement et minimisant donc la consommation de ressources. De même, par exemple l'hybridation du Griffon, retenue pour des raisons opérationnelles ou le recours accru à la simulation lors de l'entraînement, contribue *in fine* à la transition écologique du ministère des Armées.

Dans cette logique, il appartient à chaque armée, direction et service d'intégrer dans les opérations et programmes qu'il finance la prise en compte au juste niveau des enjeux de transition écologique, et d'en définir le retour sur investissement (coûts évités). Une méthodologie de chiffrage de ce retour sur investissement devra être définie selon le type d'opération ou de programme.

Dans le cadre du comité développement durable et transition écologique, un point sur le financement de la transition écologique par les armées, directions et services est régulièrement réalisé.

INDICATEUR : Mise en place d'une méthodologie de chiffrage du retour sur investissement en matière d'opérations ou de programmes et identification d'indicateurs pertinents (ex : gains financiers générés par le recyclage/réemploi de matériels).

OBJECTIF 2-2

Identifier et développer le recours à des financements alternatifs

Afin de répondre aux besoins de plus en plus importants de financement des actions de transition écologique, le ministère des Armées doit, en complément des ressources budgétaires déjà allouées, identifier et chercher des financements alternatifs à mobiliser.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie défense durable, il s'agira donc :

- D'être en veille pour se saisir de toutes les possibilités de financement interministériel, européen ou provenant de l'OTAN ;
- De rechercher des partenariats avec d'autres acteurs tels que des collectivités territoriales ou d'autres organismes publics pour partager les coûts et multiplier les chances de succès de co-financement par des fonds publics ;
- De monter des conventions avec des tiers ou d'autres montages pour bénéficier de financements tiers ;
- Etc.

INDICATEUR 1 : nombre de projets et leurs montants sur lesquels des financements alternatifs sont obtenus

INDICATEUR 2 : nombre de financeurs mobilisés

LEVIER D'ACTION N° 3

Développer la montée en compétences et la formation dans le domaine de la transition écologique.

L'amélioration des compétences en matière de développement durable et de transition écologique doit s'exercer à différents stades : celui du recrutement avec l'intégration au sein du ministère d'agents aux compétences requises, celui de leur acculturation aux spécificités du ministère, celui du maintien de leurs compétences-métiers grâce à des formations et des outils-métiers tels que des guides.

Dans cet esprit, la formation à la transition écologique des agents de l'État décidée en 2022, politique prioritaire du gouvernement, constitue l'amorce de cette dynamique. Déployée aux publics-cibles conformément au calendrier gouvernemental, elle facilitera le passage à l'action en matière de transition écologique.

OBJECTIF 3-1

Former les 750 cadres supérieurs du ministère en 2024 à la transition écologique selon le programme gouvernemental.

INDICATEUR : nombre de cadres supérieurs formés à la transition écologique.

OBJECTIF 3-2

Former tous les agents du ministère à la transition écologique d'ici 2027 selon le programme gouvernemental dans des formats adaptés.

INDICATEUR : nombre d'agents (civils et militaires) formés à la transition écologique.

OBJECTIF 3-3

Sensibiliser les agents du ministère aux conséquences du changement climatique pour les armées et la défense en s'appuyant sur les travaux du Secrétariat permanent climat & Défense (Atlas Climat & Sécurité) et en déployant la fresque climat défense.

INDICATEUR : nombre d'agents (civils et militaires) ayant suivi la fresque climat défense.

OBJECTIF 3-4

Offrir aux agents du ministère une montée en compétences en matière de défense durable dans des parcours de spécialisation.

Le ministère a également comme ambition de développer une cartographie des emplois puis des parcours spécialisés à destination des agents qui occupent des postes nécessitant des compétences spécifiques en matière de développement durable. Cela permettra de doter ces agents de compétences étoffées, facilitera leur passage à l'action et l'atteinte des objectifs, tout en valorisant leur engagement dans ce domaine.

INDICATEUR : élaboration d'une cartographie des emplois, des compétences et des formations concernées par la transition écologique.

LEVIER D'ACTION N° 4

Renforcer les partenariats avec des experts et scientifiques.

Le ministère des Armées collabore, parfois depuis de nombreuses années avec des organismes de recherche et des experts pour mieux connaître et intégrer les enjeux de transition écologique. C'est par exemple le cas pour la préservation de la biodiversité sur les emprises militaires, avec des partenariats avec le Muséum National d'Histoire Naturelle, avec les Conservatoires d'Espaces Naturels et leur Fédération ou encore avec le Conservatoire du Littoral.

Plus récemment ont été mis en place des travaux conjoints avec le CEREMA sur l'adaptation au risque de submersion marine et dans le domaine du changement climatique, le Secrétariat permanent climat & défense a conduit de nombreux travaux en partenariat et/ou collaboration avec des universités ou des organismes (BRGM, IPSL (institut Pierre-Simon Laplace)...). Ces partenariats permettent de s'associer aux experts pour définir et mettre en œuvre des actions pertinentes, et pour pouvoir mesurer leurs effets.

Ainsi, pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie défense durable, et plus largement des stratégies et plans d'actions thématiques, le ministère des Armées continuera de s'appuyer sur des partenariats avec des experts et des scientifiques. Il s'agit à la fois de disposer d'un appui pour la mise en œuvre de certaines mesures, de développer l'innovation et la recherche et d'évaluer le déploiement des actions et leurs effets.

OBJECTIF 4-1

S'appuyer sur des partenariats avec des experts et scientifiques pour la mise en œuvre de la stratégie défense durable et des stratégies et plans d'actions thématiques.

Les partenariats actuels devront être renforcés et de nouveaux partenariats mis en place, afin d'accompagner la mise en œuvre des stratégies. S'il est difficile de prévoir à l'avance une trajectoire du nombre de partenariats de cette nature, le ministère s'oblige néanmoins à en suivre l'évolution lors de chaque réunion du comité développement durable transition écologique.

INDICATEUR : nombre de partenariats en cours chaque année avec des experts et des scientifiques sur la transition écologique et la défense durable.

OBJECTIF 4-2

Donner toute sa part à la recherche et à l'innovation.

Les liens avec les experts, publics et privés, et avec les scientifiques doivent également permettre d'être en veille sur la recherche et l'innovation dans le domaine de la transition écologique pour s'en saisir au ministère des Armées dès que c'est pertinent. Sur certains sujets, le ministère des Armées pourra apporter son concours à des actions de recherche répondant aux objectifs de la stratégie défense durable ou des stratégies thématiques.

L'objectif est d'inscrire le ministère dans une dynamique d'innovation et de faire connaître les enjeux du ministère auprès de la communauté scientifique et technique.

INDICATEUR : nombre d'experts scientifiques ou techniques invités lors d'événements du ministère organisés sur les thèmes de la transition écologique.

LEVIER D'ACTION N° 5

Communiquer de manière coordonnée pour valoriser les réussites, rendre attractif le ministère et fidéliser ses agents.

OBJECTIF 5-1

Disposer d'une stratégie ministérielle d'influence concernant la défense durable.

La montée en puissance et la multiplication des questions relatives au développement durable et à la transition écologique ont été accompagnées d'une intensification de la communication ministérielle à la fois interne et externe. Cela s'est traduit par la création de séries de productions harmonisées, par une diversification des supports et des canaux (réseaux sociaux, communiqués, points presse, vidéos, communications spécifiques pour les temps forts comme l'adoption de stratégies et de plans ministériels sectoriels et par l'organisation d'événements au niveau ministériel tels que le Salon des maires, le Congrès mondial de la Nature, la Semaine européenne de développement durable, des conférences...).

Ces actions de communication interne et externe contribuent à l'affirmation de la mission première du ministère des Armées tout en le présentant comme un acteur engagé du développement durable et de la transition écologique et permettent de faire connaître les bonnes pratiques, d'attirer et de fidéliser les agents et de renforcer le lien armée-Nation auprès d'une population montrant un intérêt croissant pour ces questions.

Pour autant, l'enjeu est de développer une stratégie ministérielle d'influence, partagée avec les trois grands subordonnés que sont l'État-major des armées, la Direction générale de l'armement et le Secrétariat général pour l'administration, dans un double objectif :

- Faire connaître les actions conduites par le ministère des armées permettant de mettre en valeur sa capacité à savoir conjuguer les orientations interministérielles en matière de développement durable et les besoins opérationnels spécifiques à sa mission de défense nationale ;
- Communiquer à l'extérieur, notamment pour appuyer le recrutement et améliorer la fidélisation du personnel, sur les réussites et les engagements qui consolident l'image du ministère dans ce domaine.

Il s'agit de continuer de montrer comment les forces armées intègrent les enjeux du développement durable pour en faire un atout opérationnel, pour son propre intérêt, et comment cette intégration vient contribuer au développement durable de la France, participant à l'intérêt général.

Cette stratégie d'influence ministérielle sera définie conjointement par l'EMA, le SGA et la DGA, en liaison avec les services communication des armées, directions et services sous la coordination de la haute fonctionnaire au développement durable.

Ainsi, les grandes orientations de cette stratégie ministérielle d'influence seront :

- L'adaptation des actions de communication aux publics-cibles ;
- L'explication des spécificités du ministère des Armées et des missions des armées et la démonstration de sa capacité à intégrer la transition écologique pour mener durablement ses missions et sa performance opérationnelle ;
- L'équilibre des thématiques abordées ;
- La prise en compte de l'importance des différents enjeux de transition écologique ;
- L'identification de moyens pour développer la cohérence et l'articulation des actions de communication menées par les acteurs internes ;
- Le portage à un niveau interministériel des actions menées par le ministère pour en augmenter les effets.

La mise en œuvre de cette stratégie d'influence fera l'objet de directives de communication et d'un plan d'actions annuel, arrêté lors du comité DD-TE. Ce plan identifiera les temps forts de la communication, organisera la coordination des acteurs internes et précisera les orientations ci-dessus.

INDICATEUR 1 : Adoption d'une stratégie ministérielle d'influence

INDICATEUR 2 : Définition annuelle d'un plan d'actions pour décliner la stratégie ministérielle d'influence.

OBJECTIF 5-2

Poursuivre les partenariats avec les collectivités territoriales, les associations, les entreprises, le monde de l'enseignement et de la recherche, tant au niveau territorial que national, qui favorisent la transition écologique du ministère et, plus largement le lien armée-Nation.

INDICATEUR : nombre d'actions réalisées (partenariats, conventions, événements,...) avec les collectivités territoriales, les entreprises, les associations, le monde de l'enseignement et de la recherche.

Les modalités de déploiement et de suivi

Le suivi de l'exécution de la stratégie s'appuie à la fois sur la nouvelle gouvernance et sur des instruments de pilotage transverses permettant une vue d'ensemble de l'action du ministère des Armées.

Le suivi par les instances de gouvernance

Le comité développement durable - transition écologique se réunit sous la présidence de la haute fonctionnaire au développement durable.

Il dresse un bilan des actions réalisées et résultats obtenus en les rapprochant des résultats attendus, identifie les difficultés et contraintes rencontrées, détermine les leviers d'action à enclencher et fixe les objectifs à atteindre et travaux à réaliser pour l'année à venir sous forme d'un calendrier prévisionnel détaillé.

Ce suivi est permis également par le recours à des outils de pilotage.

Le suivi par les instruments de pilotage et l'évaluation des résultats des stratégies

Plusieurs outils permettent ce pilotage en apportant une vue d'ensemble et en identifiant les points de convergence et les irritants.

Il s'agit des tableaux de bord de chaque stratégie et de chaque plan sectoriel et du tableau de bord ministériel du plan de transformation écologique. En s'appuyant notamment sur ces outils, chaque stratégie thématique fera l'objet d'un bilan annuel et d'un bilan final. Reprenant une partie de ces indicateurs, le tableau de bord global de la stratégie défense durable permettra le pilotage d'ensemble.

Le bilan effectué pour chaque stratégie thématique sera partagé en comité thématique et veillera, dans une démarche d'actualisation et de recherche d'efficience, à identifier les leviers d'action, à les ajuster en fonction des résultats obtenus. Ce travail permettra alors le renouvellement des stratégies dans des conditions optimales.

Les expertises internes et celles des partenaires experts et scientifiques pourront être mobilisées pour réaliser des évaluations plus poussées, en particulier à la fin de chaque stratégie.

Dans le cadre de la stratégie de défense durable, un document annuel de synthèse des bilans des stratégies thématiques donnera une vision cohérente et transversale de celles-ci.

Pour accompagner et faciliter l'action, les agents du ministère disposeront à terme de plusieurs instruments. Il est ainsi prévu le déploiement d'outils permettant le renforcement de l'animation des différents réseaux internes et externes liés au développement durable et à la transition écologique tels qu'un annuaire des acteurs internes, la rédaction de nouveaux guides-métiers et de fiches-réflexes.

Un espace documentaire partagé sera créé avec des illustrations de bonnes pratiques et de réalisations concrètes dans les territoires pour montrer le champ des possibles et inciter à l'action.

INDICATEUR : réalisation des tableaux de bord de pilotage.

Annexes

Les stratégies et les plans ministériels qui participent à la défense durable

- Stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité
- Stratégie ministérielle de l'eau
- Stratégie ministérielle relative aux déchets
- Stratégie énergétique de défense
- Stratégie Climat Défense
- Feuille de route risques, pollutions, nuisances

**CONDUIRE
DES OPÉRATIONS,
SE PROJETER,
S'ENTRAÎNER**

**DÉLIVRER
LES CAPACITÉS
OPÉRATIONNELLES**

- Stratégie climat & Défense
- Stratégie énergétique de défense
- Plan d'action PME
- Stratégie ministérielle relative aux déchets
- Stratégie ministérielle de l'eau
- Stratégie biodiversité



OS ARMÉES ET VELOPPEMENT DURABLE

ENFORCER LE LIEN ARMÉES-NATION

PRÉSERVER ET SOUTENIR LA VIE EN EMPRISE MILITAIRE

SE DÉPLACER

- Plan Ambition armées-jeunesse
- Plan handicap et inclusion
- Plan égalité professionnelle
- Plan mixité
- Plans des directions des ressources humaines des Armées
- Plan blessés
- Plan famille 2
- Plan lycées

- Stratégie énergétique de défense
- Plan d'accélération des mesures de sobriété énergétique et d'exemplarité
- Stratégie ministérielle de performance énergétique

- Stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité
- Stratégie ministérielle de l'eau
- Stratégie ministérielle relative aux déchets
- Plans d'actions achats responsables
- Feuille de route risques, pollutions, nuisances
- Plan d'action ministériel de réduction concrète de l'impact environnemental du numérique
- Politique immobilière
- Stratégie ministérielle de performance énergétique
- Plan d'accélération des mesures de sobriété énergétique et d'exemplarité

Illustration de la déclinaison par activité de ces différentes stratégies et plans ministériels

► Pour assurer sa mission de **conduite d'opérations et d'entraînement** le ministère doit notamment disposer de milieux d'entraînement adaptés et donc les préserver, en s'appuyant sur la **stratégie biodiversité**. Il doit également s'adapter aux effets du changement climatique, en mettant en œuvre la **stratégie climat & défense** et limiter l'empreinte énergétique et environnementale en opération, à tous les endroits où il est présent, *via* des actions qui s'inscrivent dans le cadre de la **stratégie énergétique de défense**. La sécurisation des besoins en eau indispensables au fonctionnement des armées, en travaillant notamment sur la sobriété des usages, telle que portée par la **stratégie ministérielle de l'eau** est également essentielle. Il doit enfin maîtriser les risques et impacts liés aux installations et aux activités, axe qui fera prochainement l'objet d'une **feuille de route « risques, pollutions et nuisances »**.

► Afin de **délivrer les capacités opérationnelles nécessaires à l'exercice de la défense nationale**, y compris dans un contexte de changement climatique, la **stratégie climat et défense** déploie des actions pour l'anticipation et l'adaptation au changement climatique, et la **stratégie eau** vise à s'adapter au stress hydrique. Des actions visant à limiter l'empreinte environnementale et énergétique des matériels et systèmes d'armes sont également menées et répondent à la fois à la **stratégie ministérielle relative aux déchets**, à la **stratégie ministérielle de l'eau** et à la **stratégie énergétique de défense**.

Le soutien au dynamisme économique et social des territoires se base sur le **plan PME** et la **stratégie climat & défense**.

► Appelé à **se déplacer**, compte tenu de ses missions et de son ancrage sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et ultra-marin, le ministère s'efforce, à travers la **stratégie énergétique de défense**, de sécuriser la liberté d'action des armées sur le territoire national dans un contexte de transition énergétique. À l'aide de la **stratégie ministérielle de performance énergétique** en cours d'actualisation et du **plan d'accélération des mesures de sobriété énergétique et d'exemplarité**, la limitation de l'empreinte carbone de la mobilité non opérationnelle est recherchée.

► **Préserver et soutenir la vie en emprise militaire**, par la **fourniture de biens et services** tels que l'habillement, l'alimentation, l'accès aux technologies numériques, la gestion maîtrisée des déchets, est une activité essentielle du ministère. Afin d'améliorer la santé et le bien-être du personnel et de limiter l'empreinte environnementale du ministère, des actions sont mises en place pour : consommer mieux ; cibler les secteurs d'achat prometteurs grâce au **plan achats responsables** ; valoriser et recycler les déchets dans le cadre défini par la **stratégie ministérielle relative aux déchets**.

Le soutien à un numérique plus sobre et l'innovation visant à en faire un levier de la transition écologique s'appuie sur le **plan d'action ministériel de réduction concrète de l'impact environnemental du numérique**.

Enfin, la feuille de route à venir risques, pollutions et nuisances, permettra de mieux préserver les milieux de vie et la santé des agents du ministère.

► **Préserver et soutenir la vie en emprise militaire** passe également par la **gestion du foncier et des infrastructures** du ministère des Armées. Sur ce sujet, l'ambition est de faire de la politique immobilière du ministère un levier pour réduire l'empreinte environnementale des infrastructures et améliorer le cadre de vie, et ce au travers notamment des **schémas directeurs immobiliers** des bases de défense. L'application combinée des **stratégies eau et biodiversité** constitue

également un levier en ce sens et contribue à la préservation des espaces naturels. Les actions de maîtrise, de réduction et de décarbonation des consommations d'énergie d'infrastructure, prévues par la **stratégie de performance énergétique** participent également à l'amélioration des conditions de vie en emprise militaire et à la bonne gestion du patrimoine du ministère. Enfin, la **stratégie eau** permet de sécuriser et préserver l'accès des emprises à la ressource en eau et à maîtriser et à réduire sa consommation.

➤ Le **renforcement du lien armée-Nation** comporte deux volets principaux.

- Le premier vise à attirer les compétences, à recruter, à accompagner et à fidéliser en s'appuyant sur divers plans : le **plan Ambition armées-jeunesse**, les plans des directions des ressources humaines des armées, le **plan égalité professionnelle** et le **plan mixité**, le **plan blessés**, le **plan famille 2**, le **plan lycée** et le **plan handicap inclusion**.
- L'autre volet concerne plus spécifiquement le lien avec les territoires, notamment dans sa dimension historique, avec les lieux de mémoire.

Références

Les liens Internet ci-dessous renvoient vers les principaux sites officiels et les textes sur la transition écologique :

Planification écologique

<https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/la-planification-ecologique>
<https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/07/dc29785bc6c40139f4b49ee2ac75c2a154856323.pdf>

Plan mobilité durable

<https://www.gouvernement.fr/france-nation-verte/mieux-se-deplacer>

Stratégie nationale bas-carbone

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/2020-03-25_MTES_SNBC2.pdf
<https://www.gouvernement.fr/actualite/la-nouvelle-strategie-energetique-de-la-france>
<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-energie-climat>
<https://www.ecologie.gouv.fr/loi-relative-transition-energetique-croissance-verte-tepcv>

Vue d'ensemble des 17 ODD en 2022

<https://www.agenda-2030.fr/rosace/recapitulatif2022.html>

Les ODD en France

<https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/en-france/>

Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030

<https://www.agenda-2030.fr/IMG/pdf/feuille-de-route-odd-france.pdf>

Liens vers les différents stratégies et plans ministériels

Stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030

<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/09.09.2021%20La%20premi%C3%A8re%20strat%C3%A9gie%20de%20pr%C3%A9servation%20de%20la%20biodiversit%C3%A9%20du%20minist%C3%A8re%20des%20Arm%C3%A9es.pdf>

Stratégie ministérielle relative aux déchets 2022-2025

<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/Strat%C3%A9gie%20minist%C3%A9rielle%20relative%20aux%20d%C3%A9chets%202022-2025.pdf>

Stratégie ministérielle de l'eau à l'horizon 2030

https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/SGA_2023_Eau_vdef.pdf

Stratégie climat & défense 2022

<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/Pr%C3%A9sentation%20strat%C3%A9gie%20Climat%20et%20d%C3%A9fense.pdf>

Stratégie énergétique de défense 2020

<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/ministere-armees/Strat%C3%A9gie%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20de%20d%C3%A9fense.pdf>

Plan d'accélération des mesures de sobriété énergétique et d'exemplarité 2022-2024

<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/Le%20Plan%20d%E2%80%99acc%C3%A9l%C3%A9ration%20des%20mesures%20de%20sobri%C3%A9t%C3%A9%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20et%20d%E2%80%99exemplarit%C3%A9%202022-2024.pdf>

5^e directive ministérielle des achats responsables

https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/Flyer_5e_directive_ministerielle_achats_responsables.pdf

Vers une mixité équilibrée au service de la performance opérationnelle des Armées

<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/Le%20Plan%20mixit%C3%A9.pdf>

Plan égalité professionnelle

entre les femmes et les hommes civils du ministère des Armées 2019

<https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/Le%20Plan%20%C3%A9galit%C3%A9%20professionnelle.pdf>

Plan famille 2 2024-2030

https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/plan_famille_2.pdf

Plan handicap et inclusion 2022-2024

https://www.defense.gouv.fr/sites/default/files/sga/2022-03_NP_SGA-COM_PLAN-HANDICAP-INCLUSION-2022-2024.pdf



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour l'administration**

Direction des territoires,
de l'immobilier
et de l'environnement